

Exclusif

Publié le 13 décembre 2014 à 05h00 | Mis à jour le 13 décembre 2014 à 09h44

Vers une hausse du ratio maître-élèves?



Selon les informations obtenues par *La Presse*, Québec demandera qu'on augmente le ratio maître-élèves au second cycle du primaire et au secondaire.

PHOTO ALAIN ROBERGE, Archives LA PRESSE



[Denis Lessard](#)

La Presse (QUÉBEC) Augmentation du ratio maître-élèves, réduction du nombre de congés de maladie; le gouvernement Couillard s'apprête à déposer une série de propositions normatives qui seront dures à avaler pour les 550 000 salariés du secteur public.

Des demandes musclées qui s'ajoutent à des propositions salariales exigeantes: deux années de gel salarial et des augmentations à doses homéopathiques étalées sur une convention de cinq ans.

Ces propositions seront faites, au cours de la semaine prochaine, aux tables sectorielles qui entreprennent la négociation de la prochaine convention collective - celle en cours se termine le

31 mars. Lundi matin, le président du Conseil du trésor, Martin Coiteux rencontrera la table centrale, réunissant les présidents de la CSN, de la FTQ, le SIPS, le secrétariat intersyndical des services publics, pour leur transmettre les offres salariales.

Plus d'élèves par classe

Selon les informations obtenues par *La Presse*, en dépit des engagements de Philippe Couillard à ne pas sabrer les services à la population, Québec demandera qu'on augmente le ratio maître-élèves au second cycle du primaire et au secondaire.

On reviendrait à la situation d'avant 2006, quand la ministre Michèle Courchesne avait décidé de réduire les ratios à tous les niveaux. Au début des années 2000, Québec avait mis en place la stratégie «Agir tôt». On avait alors démontré que la réduction du nombre d'élèves par groupe avait un effet bénéfique surtout au préscolaire et au premier cycle du primaire (première et deuxième années).

On voudra rompre avec cette stratégie, abolir de coûteuses mesures tous azimuts. Concrètement, on ne touchera pas au préscolaire et aux trois premières années du primaire. On proposera d'augmenter le nombre d'élèves de trois ou quatre dans les classes de quatrième, de cinquième et de sixième année, et d'admettre un élève de plus dans les groupes restés plus nombreux au secondaire, où la moyenne devrait être de 30 élèves avec un maximum de 32.

Le gouvernement plaidera qu'il y a environ 200 millions d'économies dans cette nouvelle donne, qui donnerait plus de latitude pour l'embauche de professionnels. Plus de 1900 enseignants seraient théoriquement en surplus, sur les 100 000 existants. Comme il faut embaucher environ 3000 nouveaux professeurs par an pour combler les départs et les retraites, personne ne serait mis en disponibilité.

Moins de congés

Une demande de la dernière négociation laissée sur la table sera ramenée par le Conseil du trésor. Le gouvernement veut effacer l'ardoise, «résorber» l'immense banque de congés accumulés par les 60 000 employés de la fonction publique au cours des années. Chaque fonctionnaire a droit à 12 congés de maladie par année, qui peuvent être

accumulés s'ils ne sont pas utilisés. La facture totale des jours déjà accumulés dépasse 800 millions.

Québec proposera que les congés non pris soient désormais remboursés en argent à la fin de chaque année. Plus question de grossir cette dette. Cette disposition existe déjà dans les réseaux de la santé et de l'éducation. De plus, on entend mettre en oeuvre un mécanisme pour racheter les congés accumulés, selon l'ancienneté des employés. Là encore, le gouvernement compte faire des économies.

En outre, on proposera de réduire considérablement le nombre de ces congés pour tout le secteur public - on passerait de 12 à 7 ou 8, comprend-on. Au terme de l'opération sur les congés de maladie, le gouvernement estime qu'il aura économisé 160 millions s'il atteint ses objectifs.

Enfin, le Conseil du trésor voudra, confie-t-on, obtenir encore plus de flexibilité pour l'attribution des postes, sans toucher à la sécurité d'emploi, insiste-t-on. Actuellement, un employé du secteur public qui voit son poste coupé est tenu d'en accepter un si on lui en propose dans un rayon de 50 kilomètres. Auparavant, cette zone n'était que de 25 kilomètres. Cette fois, Québec demande qu'on élargisse la zone, portée à un rayon de 100 kilomètres. Un fonctionnaire du centre-ville de Montréal pourrait, théoriquement, être tenu d'accepter un poste à Rigaud, à Sainte-Agathe ou à Waterloo. Mais les spécialistes de ces questions au gouvernement relèvent que le nombre de cas touchés par ces modifications territoriales reste marginal.